

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
du LUNDI 7 SEPTEMBRE 2015 A 20 HEURES.**

051

Présidente : Mme Devaux

Présents : Mme Devaux, M. Bigot, Mme Cochet, M. Jousselein, M. Boussin, M. Lecomte, Mme Pihée, Mme Lemoine, M. Hamon, M. Menant, Mme Aschard.

Absentes : Mme Dron, non excusée, Mme Roucaute, excusée.

Secrétaire : M. Jousselein.

Convocations expédiées le : 01/09/2015

Compte-rendu affiché le : 14/09/2015

. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion : approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de réhabilitation et de mise aux normes de la mairie, le conseil se réunira désormais et durant toute la durée des travaux dans la salle Milsonneau annexée à l'usage de la Mairie. Elle confirme que les travaux prévus devant débiter fin septembre, la mairie a été entièrement vidée, les archives ont été transférées dans le bâtiment modulaire louée à cet effet et le secrétariat ré-installé. Elle adresse ses remerciements aux adjoints ainsi qu'au personnel communal et à M. Bonnaves pour leur participation active.

. **RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE : RAPPORT DE CONSULTATION ET CHOIX DES ENTREPRISES** :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal ses précédentes délibérations relatives aux travaux de restructuration et de mises aux normes de la mairie et l'informe des résultats de la consultation des entreprises. M. FAIVRE, architecte en charge du projet a procédé à l'ouverture des plis et a analysé chaque offre transmise par les différentes entreprises.

Madame le Maire donne lecture, pour chaque lot, de toutes les propositions reçues, ainsi que de l'étude de ces offres par l'Architecte :

- Lot 01 : Démolition : estimation architecte	:	13 500.00 € HT
.entreprise TP PINEAU	:	45 767.00 € HT
.entreprise EBM	:	28 730.40 € HT
.entreprise GUIOCHEAU	:	28 228.90 € HT
.entreprise BERTRON	:	21 655.40 € HT
.entreprise ALLTECH	:	19 510.00 € HT
. <b>SARL JUSTEAU</b>	:	<b>7 022.00 € HT</b>
- Lot 02 : Gros-œuvre estimation architecte	:	97 000.00 € HT
.entreprise GUIOCHEAU	:	119 879.42 € HT
.entreprise BERTRON	:	114 463.76 € HT
. ULYSSE HERVE & Fils	:	113 334.72 € HT
.MARANDEAU CHIGNARD	:	108 143.34 € HT
.entreprise COBAT SA	:	97 537.93 € HT
.entreprise BAUMARD	:	95 512.86 € HT
.entreprise BOUDIER	:	92 780.00 € HT
.entreprise ANJOU CONSTRUCTION	:	86 209.50 € HT
. <b>SARL JUSTEAU</b>	:	<b>85 473.17 € HT</b>
- Lot n°3 : Charpente : estimation architecte	:	7 500.00 € HT
.entreprise DEVAUD	:	6 860.29 € HT
. <b>entreprise RENO</b>	:	<b>6 400.00 € HT</b>

- Lot 04 : couverture ardoise : estimation architecte 5 000.00 € HT
  - .entreprise DEVAUD : 15 488.00 € HT
  - .entreprise ADHENE0 : 8 737.32 € HT
  - .entreprise FRESNEAU : 7 459.09 € HT
  - .entreprise DENIAUD : 7 058.51 € HT
  - .entreprise BREITH : 6 789.84 € HT**
  
- Lot 05 : couverture étanchéité estimation architecte 7 600.00 € HT
  - .entreprise SOPREMA : 9 401.12 € HT
  - .entreprise SMAC : 8 780.00 € HT
  - .entreprise DENIAUD : 7 654.52 € HT
  - .entreprise LEVEQUE : 5 492.34 € HT**
  
- Lot 06 : menuiseries ext. int. estimation architecte 74 000.00 € HT
  - .une seule proposition de l'entreprise ACR : 84 989.90 € HT

Compte-tenu de l'unique réponse, un second appel d'offre a été fait pour ce lot dont la réception des plis était fixé à ce jour.
  
- Lot 07 : plâtrerie isolation : estimation architecte 47 430.00 € HT
  - .entreprise ROUX : 43 732.06 € HT
  - .entreprise CHIRON : 39 163.93 € HT
  - .entreprise CIROT : 37 647.64 € HT
  - .entreprise 3 PIA : 37 481.05 € HT
  - .entreprise ACR CLOISONS SÈCHES : 35 129.55 € HT**
  
- Lot 08 : faux plafonds : estimation architecte 3 400.00 € HT
  - .entreprise APM : 2 986.34 € HT
  - .entreprise ROUSTEAU : 2 616.26 € HT
  - .entreprise COMISO : 2 256.53 € HT**
  
- Lot 09 : sols scellés faïence :estimation architecte 18 400.00 € HT
  - .CARRELAGE TENDANCE : 16 900.00 € HT
  - .entreprise GUILLOT : 16 486.52 € HT**
  
- Lot 10 : peinture sols souples : estimation architecte 38 700.00 € HT
  - .entreprise CHUDEAU : 30 310.21 € HT
  - .entreprise MARTON : 29 000.00 € HT
  - .entreprise POITOU : 22 650.83 € HT**
  
- Lot 11 : électricité : estimation architecte : 37 050.00 € HT
  - .entreprise JURET : 49 876.81 € HT
  - .entreprise SDEL : 49 125.78 € HT
  - .entreprise E.T.I. : 44 727.61 € HT
  - .entreprise E.I.B. : 35 882.04 € HT**
  
- Lot 12 : plomberie : estimation architecte : 6 800.00 € HT
  - .entreprise HERVÉ THERMIQUE : 9 900.00 € HT
  - .entreprise FLUID SYSTEM : 7 236.36 € HT
  - .entreprise DELALANDE : 6 022.38 € HT
  - .entreprise ABG CLIMATIQUE : 5 860.00 € HT**

- Lot 13 : chauffage ventilation : estimation architecte : 51 300.00 € HT
  - .entreprise HERVÉ THERMIQUE : 44 500.00 € HT
  - .entreprise FLUID SYSTEM : 40 264.81 € HT
  - .entreprise DELALANDE : 39 640.98 € HT
  - .entreprise ABG CLIMATIQUE : 34 300.00 € HT**
- Lot 14 : vidéo interactive : estimation architecte : 5 300.00 € HT **pas d'offre.**
- Lot 15 : traitement des bois : estimation architecte : 4 200.00 € HT
  - .entreprise JC LAMBERT : 6 750.00 € HT
  - .entreprise SAPA : 2 476.59 € HT
  - .entreprise CRT : 2 102.91 € HT**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'ensemble des offres des différentes entreprises ainsi que de l'analyse de toutes ces propositions techniques et financières par l'architecte,

**. DÉCIDE à l'unanimité de retenir les entreprises suivantes :**

- Lot n°1 : démolition : SARL JUSTEAU : 7 022.00 € HT
- Lot n°2 : Gros-œuvre : SARL JUSTEAU : 85 473.17 € HT
- Lot n°3 : Charpente : entreprise RENOUE : 6 400.00 € HT
- Lot n°4 : Couverture ardoise : entreprise BREITH : 6 789.84 € HT
- Lot n°5 : Couverture étanchéité : entreprise LEVEQUE : 5 492.34 € HT
- Lot n°7 : Plâtrerie isolation : ACR CLOISONS SÈCHES : 35 129.55 € HT
- Lot n°8 : Faux-plafonds : entreprise COMISO : 2 256.53 € HT
- Lot n°9 : Sols scellés faïence : entreprise GUILLOT : 16 486.52 € HT
- Lot 10 : Peinture sols souples : entreprise POITOU : 22 650.83 € HT
- Lot 11 : Electricité : entreprise E.I.B. : 35 882.04 € HT
- Lot 12 : Plomberie : entreprise ABG CLIMATIQUE : 5 860.00 € HT
- Lot 13 : Chauffage ventilation : entreprise ABG CLIMATIQUE : 34 300.00 € HT
- Lot 15 : Traitement des bois : entreprise CRT : 2 102.91 € HT

**. concernant le lot n°6, des menuiseries et suite au second appel d'offre, CHARGE Madame le Maire de désigner l'entreprise après l'ouverture des plis et l'analyse des offres par M. Faivre, architecte en charge du projet,**

**. concernant le lot n°14 : vidéo interactive, DÉCIDE de sortir ce lot du marché et de faire réaliser ces travaux par le personnel communal,**

**. AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché,**

**. CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire,**

**. AMÉNAGEMENT DE L'ANCIENNE GARE : DEVIS FORTIER :**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal sa précédente délibération en date du 03/11/2014 relative à l'acquisition du bâtiment de l'ancienne gare ainsi que sa réhabilitation en vue d'y installer un cabinet médical, infirmier ainsi que la bibliothèque municipale à l'étage.

M. BIGOT présente ensuite au conseil le devis de l'entreprise FORTIER concernant le changement des menuiseries, d'un montant de 18 075.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**. ACCEPTE le devis FORTIER pour le changement des menuiseries du bâtiment de l'ancienne gare, d'un montant de 18 075.00 € HT, soit la somme de 21 690.00 € TTC,**

**. CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire.**

**. RENTRÉE DES CLASSES :** Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la rentrée scolaire s'est bien déroulée. En ce qui concerne le nouveau dispositif des TAP, elle rappelle que les 58 enfants concernés ont le choix entre 4 activités : arts plastiques, musique et en sport (avec 2 intervenants).

Madame le Maire souligne que la répartition s'est faite sans aucun problème, chaque intervenant ayant un nombre quasi égal de participants. Madame le Maire transmet au conseil les remerciements de Madame LELAUMIER pour la mise à disposition du modulaire.

• **MISE A JOUR - REVISION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) :**

M. MENANT, responsable de la protection civile, rappelle au Conseil Municipal sa précédente délibération sur la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde suite à la nouvelle élection municipale. Il donne lecture du PCS remanié, incluant la désignation de nouveaux référents de quartier et l'implication des nouveaux élus.

Ce document va être transmis à chaque conseiller qui devra en prendre connaissance. Il sera également adressé à tous les organismes concernés. (Gendarmerie, Pompiers, Protection Civile, Préfecture, etc...) Le Conseil Municipal **en PREND ACTE**.

En ce qui concerne la ZDE (zone de dissipation d'énergie), la réunion est reportée au 24 septembre prochain. Suite à la visite d'un responsable de la DDT, en principe, tous les terrains situés derrière la protection de la double levée, ne devraient pas être concernés par cette zone. Il faudra attendre la décision officielle concernant ces mesures.

• **Exposé de M. BIGOT, 1<sup>er</sup> Adjoint, bâtiments, Jeunesse-Sport :**

**LA GARE** : Le personnel communal travaille actuellement sur la pose du placo, l'isolation et les plafonds. Le premier étage qui doit accueillir la bibliothèque est pratiquement terminé. Le rez de chaussée débutera ensuite. Un devis de chauffage sera présenté au conseil municipal lors du prochain conseil municipal d'octobre.

**TRAVAUX DE LA MAIRIE** : L'évacuation étant finie, les travaux doivent débuter durant la deuxième quinzaine de septembre.

**LA RENAISSANCE** : un devis sera également présenté lors du prochain conseil municipal pour le changement des convecteurs de La Renaissance, obsolètes et très énergivores.

• **Exposé de Mme COCHET, 2<sup>nd</sup>e Adjointe, économie, tourisme, Communication :**

**SAISON TOURISTIQUE** : Belle réussite au niveau du tourisme. La soirée crépusculaire a connu une belle participation en faisant un maximum d'entrées. Cette réussite permettra d'avoir d'autres animations pour l'année prochaine. Bon bilan de l'office du tourisme qui a fait un gros travail de relance.

**LES ÉCHOS** : Fixation d'une date pour la commission afin de commencer à travailler sur les Echos Réunion avec les commerçants pour parler de la saison.

Préparation du prochain bulletin municipal.

• **Exposé de M. JOUSSELAIN 3<sup>ème</sup> Adjoint, urbanisme voirie, environnement :**

**VOIRIE CCLL2015** : Les travaux de voirie sont terminés, la réception est prévue cette semaine

**VOIRIE CCLL 2016** : La commission a retenu 2 routes : celle du Gué d'Arcis ainsi que celle sise en limite de Saint Lambert des Levées.

**VOIRIE CCLL 2014** : sur la RD 952 entre la Croix-Rouge et le bourg, comprenant la route, l'enfouissement des réseaux, la peinture, la piste cyclable, sont terminés.

**ENTRETIEN SUR LES CANAUX DE L'AUTHION** : M. JOUSSELAIN informe le Conseil Municipal que le SMBAA est actuellement dans la dernière phase pour l'étude d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau concernant l'entretien des canaux dans le val d'Authion. Il donne la liste des canaux concernés, dont notamment le canal 100 sis sur notre commune.

Cette enquête devant passer en enquête publique pour validation, les travaux seront réalisés à l'automne 2016.

Il rappelle que le Conseil Municipal devra se prononcer sur ce projet avant la fin de l'enquête publique qui se déroulera du 21 septembre au 23 octobre 2015. Le dossier est consultable en mairie.

**FORMATION BAFA DU PERSONNEL SERVICE SCOLAIRE :**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa précédente délibération du 3 novembre 2014 relative à l'organisation des services scolaires et de la formation à dispenser au personnel concerné. Elle rappelle que la Municipalité avait décidé de prendre à sa charge les frais de formation du BAFA composée :

- d'une formation générale d'une durée de 8 jours,
- d'un stage pratique en accueil collectif de mineurs d'une durée de 14 jours et
- d'un approfondissement ou qualification d'une durée entre 6 et 8 jours, sur un thème choisi par le stagiaire.

Elle confirme que 2 ATSEM ont validé les 2 premières parties de la formation sur leur période de congé et qu'il leur reste à organiser leur approfondissement qui est prévu du 26 au 31 octobre prochain, en internat sur le thème des TAP.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- . **CONFIRME sa précédente délibération et de prendre à sa charge le surplus entraîné par l'internat pour le BAFA du personnel communal,**
- . **CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire.**

**VENTE DE LA BIBLIOTHEQUE A LA MMJ PATRIMOINE :**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa précédente délibération du 3 novembre 2014 relative à l'avenir de la bibliothèque ainsi qu'à sa rencontre avec le Président de la Mutuelle de la Justice afin de discuter de sa vente à leur profit.

Elle rend compte de cette rencontre ainsi que des différents courriers échangés sur ce dossier.

Elle transmet la proposition d'achat de la MMJ d'un montant de 80 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- . **ACCEPTE cette transaction et DÉCIDE de vendre à la MMJ le bâtiment de la bibliothèque et de son jardin, sis sur les parcelles AP 164 et 165, pour la somme de 80 000 €,**
- . **CHARGE Madame le Maire de faire le nécessaire et**
- . **l'AUTORISE à signer l'acte de vente ainsi que tous documents y relatifs.**

**RÉFORME TERRITORIALE :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que durant les vacances la loi NOTRe relative à la réforme territoriale a été votée :

- Pour la Région, cela entraîne des compétences renforcées en matière de développement économique, d'aménagement du territoire et de déchets ;

- Pour le Département : il ne sera pas supprimé et il
  - . conserve les collèges, les voiries, les ports et le transport des enfants handicapés,
  - . organise les modalités de l'action des collectivités territoriales en matière sociale, autonomie des personnes et solidarités des territoires,
  - . met en place une assistance technique aux collectivités en matière d'eau, assainissement, voirie, aménagement et habitat (conventions) ;

- Pour les EPCI :

**avec un seuil supérieur à 15 000 habitants,**

exception faite pour les petites Communautés de communes qui ont une densité de population inférieure à 30 % de la moyenne nationale (comme c'est le cas pour la CC de Noyant qui n'est donc plus obligée de fusionner avec un autre EPCI). En ce qui concerne la CCLL : avec un seuil à 15 000 habitants, elle peut conserver son périmètre actuel. L'étude prévue avec Noyant pour un éventuel rapprochement est stoppée.

**avec des nouvelles compétences obligatoires :**

- intégralité développement économique et tourisme, (2017)
- aménagement et gestion des aires d'accueil des gens du voyage,
- déchets ménagers,
- eau et assainissement (2020),
- GEMAPI : études des projets de la Loire (2018).

Pour être éligible à la DGF bonifiée (dotation intercommunalité), il faudra que l'EPCI exerce au 1<sup>er</sup> janvier 2017, 6 des 12 compétences suivantes (9 sur 12 au 1<sup>er</sup> janvier 2018) :

- développement économique (compétence déjà prise par la CCLL),
- aménagement espace communautaire (SCOT compétence déjà prise par la CCLL), PLUI,
- gestion des milieux aquatiques,
- création et entretien de voirie communautaire,
- logement (compétence déjà prise par la CCLL),
- politique de la ville,
- déchets ménagers (compétence déjà prise par la CCLL),
- construction, entretien et gestion équipements sportifs (compétence déjà prise par la CCLL),
- assainissement non collectif (déjà prise par la CCLL) et collectif,
- gens du voyage, (compétence déjà prise par la CCLL),
- création et gestion de maisons de services publics (mutualisation du personnel géré par la CC),
- eau.

Madame le Maire rappelle que les compétences prises par les EPCI devront être assurées en totalité. Lors du prochain conseil communautaire, une réflexion sur le choix de nouvelles compétences sera évoquée.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que lors du dernier Bureau de la CCLL, M. le Président a donné lecture d'une lettre qu'il souhaite adresser à M. le Préfet et faire signer à tous les Maires. Il est précisé que 80 % des membres de la CCLL souhaite conserver le périmètre existant. Mme le Maire indique que Saint Martin fait partie des 20 % restant et n'a donc pas signé ce courrier.

Le conseil municipal conforte la décision de Madame le Maire de ne pas signer cette lettre.

Madame le Maire informe également le Conseil Municipal qu'elle a reçu de la DGFIP les chiffres en cas de rapprochement avec l'agglomération de Saumur. N'ayant pas eu le temps de les étudier, elle propose au Conseil Municipal d'y revenir lors de la prochaine séance. Elle demande également à chacun de réfléchir à l'avenir de la commune et de décider vers quelle intercommunalité se tourner.

- **ACCUEIL DES MIGRANTS** : Madame le Maire donne lecture au conseil municipal d'une lettre de M. le Ministre de l'Intérieur relative à l'afflux de migrants et expliquant les procédures mises en place, basées sur 4 « piliers » :
  - . la création de zone d'attente (hots spots) dans les pays de première entrée afin de mettre à l'abri les familles, d'apporter les premiers soins, de distinguer entre les migrants économiques irréguliers qui doivent être reconduits et les demandeurs d'asile qui sont en besoin de protection ;
  - . l'instauration d'un mécanisme de solidarité en Europe afin de garantir la soutenabilité de l'asile ;
  - . la mise en œuvre d'un plan de lutte coordonné contre l'immigration irrégulière et de ses filières ;
  - . une politique de développement plus ambitieuse en direction des pays sources et un soutien renforcé aux pays de transit.

Madame le Maire rappelle ensuite que la loi adoptée et promulguée le 29 juillet dernier, réformant le système d'asile, a pour objet de ramener le délai moyen d'examen d'une demande d'asile de 24 à 9 mois, d'améliorer les droits et la situation matérielle des demandeurs et de mieux répartir les demandeurs d'asile sur l'ensemble du territoire afin de mutualiser les efforts.

L'enjeu immédiat réside donc dans l'accueil des réfugiés et la mobilisation des maires est donc nécessaire et déterminante.

Une réunion de travail est prévue au Ministère de l'Intérieur samedi 12 septembre afin de concrétiser dans les meilleures conditions les propositions d'accueil.

Elle informe le Conseil Municipal qu'elle a pris contact avec la Préfecture afin de connaître les modalités d'accueil et de prise en charge possibles qui n'a pu, pour le moment, fournir aucune réponse.

Elle a également pris contact avec la Mairie de Saumur qui pour l'instant n'a pas également pris de mesure.

Elle demande ensuite à M. HAMON de s'exprimer suite à l'envoi de son mail à tous les conseillers municipaux. Compte tenu de la situation actuelle, celui-ci souhaiterait que la commune puisse s'engager.

Madame le Maire propose d'attendre les consignes suite à la réunion du 12 septembre au ministère de l'intérieur.

### **. AFFAIRES DIVERSES :**

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite à un incident ayant entraîné le placement d'office sans consentement d'un administré et compte tenu de son absence, elle prendra un arrêté qui délègue cette compétence aux adjoints par ordre de rang. De cette manière, la procédure en sera facilitée. Elle remercie M. Jousselein pour sa présence et la patience dont il a fait preuve pour la constitution administrative du dossier.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, qu'à l'initiative de l'association des Maires de France, le samedi 19 septembre prochain de 10 heures à 12 heures, une action est organisée sur la baisse des dotations versées aux Communes ainsi que sur les transferts, de plus en plus nombreux, des compétences de l'Etat aux communes, sans compensation financière. Le Maire, les Adjoints, les conseillers sont invités à manifester dans leur commune et à faire signer des pétitions.

Le 19 septembre étant l'une des journées du Patrimoine a été choisie comme date afin de faire comprendre que les communes sont aussi le patrimoine de la France. Elle demande aux conseillers de bien vouloir être présent dans la mesure de leur disponibilité.

Elle rappelle également à tous les conseillers qu'ils ont été élus par leurs concitoyens et leur demande de bien vouloir participer au maximum aux manifestations organisées par les associations communales, dont les actions constituent un lien social très important surtout en ces temps de crise.

### **. Intervention de M. BOUSSIN :**

Dans le cadre de la mutualisation des CCAS ainsi que de la Semaine Bleue, il rend compte de l'organisation, avec le CCAS de Saint Clément, d'une randonnée, sur les bords de Loire, le 21 octobre prochain, à 14 h 30. Un stand d'accueil serait installé à Saint Clément et un autre à l'arrivée à Saint Martin où un café et de la brioche pourraient y être offerts. Le conseil municipal y sera également convié.

Il évoque également l'action de l'association Unis Cité de Saumur qui recrute une vingtaine de volontaires, des jeunes entre 16 à 25 ans pour une sorte de service civique volontaire, pour une durée de 6 mois (quelquefois plus). Le programme de cette session est basé sur la lutte contre l'isolement des personnes âgées, la lutte contre l'obésité, etc... (interventions dans les maisons de retraite, les foyers logements,...). Il précise que cette formation est rémunérée.

M. BOUSSIN évoque ensuite le retard dans le chantier de l'hôpital de Longué qui va entraîner un retard dans l'installation du SSIAD (pas avant juin 2016).

### **. Intervention de M. MENANT :**

Demande si la commune est intéressée par le prêt d'une piste routière mobile à installer dans l'école.

### **. Prochaine réunion du CCAS : le 21 septembre 2015 à 18 heures**

